

UNE AIDE DE 500 EUROS

POUR FINANCER LE PERMIS DE CONDUIRE



► DEPUIS LE 1er JANVIER 2019

Les apprenti(e)s âgé(e)s de plus de 18 ans peuvent financer en partie leur permis de conduire grâce à une aide de l'État de 500€. Une aide bienvenue quand on doit prendre la route entre son domicile, son centre de formation et son entreprise.

► CONDITIONS

- Cette aide est versée sans conditions de ressources. Néanmoins, vous devez :
- Être âgé(e) d'au moins 18 ans
 - Être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours
 - Être engagé(e) dans la préparation des épreuves du permis de conduire

TÉLÉCHARGER LE FORMULAIRE

en scannant le QR Code ou en vous rendant sur www.campusdesmetiers37.fr
Lire attentivement la notice



JOINDRE LES JUSTIFICATIFS

- Copie recto-verso de votre pièce d'identité
- Copie du devis ou la facture de l'école de conduite datée de moins de 12 mois, tamponnée et précisant Permis B
- Un RIB



DÉPOSER LE DOSSIER À L'ACCUEIL DU CAMPUS

Une fois le dossier complété et accompagné des justificatifs

